

**MEGAFIT CENTER**

Rn3 Moulin-Neuf

Rte de Forbach

57730 Macheren

Tel : 03 54 81 20 05

contact@megafitcenter-macheren.fr

Siren : 80803785700014

Contrat n° : .....

couple avec n°: .....

Renouvellement date précédent contrat du :...../...../..... au :...../...../.....

Bon cadeau du...../...../..... valable pour (durée) : .....

**CONTRAT D'ADHESION AU CENTRE DE REMISE EN FORME MEGAFIT CENTER**

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Code postal/ville .....

Date de naissance .....

Profession ..... facultatif

Tél ..... obligatoire

E-mail ..... facultatif

Reduction appliquée :

- Lorachats/ No Limit -10%
- Autre: -.....% .....
- Promotion en cours
- Coaching -10% coach: .....
- Etudiant  Couple

(sous réserve de présentation d'un justificatif)

**Période d'abonnement du ...../...../..... Au...../...../.....**

Supplément parrainage : .....

L'adhésion donne accès :

à l'espace cardio training

Plage horaire spécifique (préciser) : .....h .....h

à l'espace musculation .....h .....h

aux cours collectifs

*Les forfaits heures creuses et week-end ne donnent pas accès aux cours, pour y participer ou accéder au club en dehors des plages horaires du forfait, supplément de 3€ par séance*

Type d'abonnement	Tarif TTC	Type d'abonnement	Tarif TTC
<input type="checkbox"/> Six mois	.....€	<input type="checkbox"/> Trois mois	.....€
<input type="checkbox"/> Un an	.....€	<input type="checkbox"/> 1 mois	.....€
<input type="checkbox"/> Pass 1 an Heures creuses	.....€	<input type="checkbox"/> 10 séances / <input type="checkbox"/> 1 semaine	.....€
<input type="checkbox"/> Pass 1 an W-End	.....€	<input type="checkbox"/> 1 an cours collectifs	.....€

**Mode de règlement**  ESPECE  CB  CHEQUE  PRELEVEMENT MENS. INDEFINI\*  CB 3/4x PNF  
 > Joindre RIB et C.I. valide pour le paiement en 3/4x CB et le prélèvement, le mandat de prélèvement doit être signé dans la semaine.

Observations particulières : ..... Forfait 1 an mensualisé : .....€/ mois  
 1er prélèvement le : ...../...../.....

Reste à payer : ..... Date de prélèvement :  5  10

*\*le contrat par prélèvement TACITE INDEFINI EST UN ENGAGEMENT SUR 1 AN MINIMUM et reconductible automatiquement. Si vous désirez résilier, ATTENTION, à votre date anniversaire, il vous faudra faire une demande de résiliation 2 mois avant cette date par recommandée avec A/R ou remise en main propre au centre MEGAFIT CENTER Rue de Forbach 57730 Macheren.*

Parrainage : Nom, prénom du parrain : .....

Vous reconnaissez accepter les termes :

- du présent contrat d'abonnement
- des conditions générales d'adhésions figurant au verso et faisant partie intégrale du présent contrat
- du règlement intérieur affiché dans la structure et remis en main propre ce jour

Mandat de prélèvement SEPA

- signé
- à signer dans les 7 jours

Fait à Macheren le : ..... en double exemplaire dont un original remis à l'adhérent

Signature de l'adhérent

Signature du représentant Megafit Center

ou du responsable légal pour les mineurs de 15 à 18 ans

**Nécessaire pour s'entraîner :**

- 1 serviette propre à poser sur les machines
- 1 paire de baskets propres réservés à la salle et non porté à l'extérieur
- 1 cadenas pour les vestiaires, récupéré après votre séance

## MEGAFIT CENTER MACHEREN – REGLEMENT

**1. Objet** Le présent contrat est nominatif et incessible il constitue le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'adhérent et MEGAFIT CENTER à l'exclusion de tout autre document.

### 2. Prestations

Le présent contrat est conclu pour la période définie par le contrat adhésion. Pendant la durée de son abonnement, l'adhérent bénéficie de l'accès aux équipements permettant de pratiquer des activités sportives et de détente.

### 3. Paiement

Le règlement comptant du montant de l'abonnement fixé dans le contrat d'adhésion, est exigé lors de la signature du présent contrat. En cas de règlement en plusieurs fois, le paiement intervient dans les premiers mois de la souscription du contrat. Ainsi en cas de paiement en 5 fois, le montant de l'abonnement sera divisé en 5 mensualités à payer sur les 5 premiers mois du contrat. Pour le paiement automatique en 3/4 par CB, fournir un RIB et carte d'identité valide en plus de la carte bancaire **\*voir modalités lors de la souscription du contrat.** *Pour la mensualisation du forfait annuel, prévoir RIB, carte d'identité valide lors de la souscription. Le prélèvement tacite indéfini est un engagement sur un an minimum et il est reconductible automatiquement. La mensualité est définie par le forfait choisi (un an minimum, « étudiant, illimité, autre »). Choix de prélèvement le 5 ou 10 du mois. Pour résilier, voir art. 6 Résiliation.*

### 4. Vidéo surveillance

Le club est équipé d'un système de vidéo surveillance afin de garantir votre sécurité. Vos accès au club en libre accès sont donc filmés et enregistrés.

### 5. Modalité d'accès

L'accès à l'établissement se fait uniquement par accès biométrique enregistré lors de la signature du présent contrat (AU-052 autorisation unique de mise en œuvre de dispositifs ayant pour finalité le contrôle d'accès par authentification biométrique). Le club s'engage à utiliser les informations concernant l'identité de l'adhérent, uniquement dans le cadre de l'établissement. **L'adhérent à accès au club durant les horaires d'ouverture (sauf indication contraire) : du lundi au vendredi de 6h00 à 2h00 et le samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 00h00.** Pour les Pass **Week-End et Heures creuses**, si l'adhérent souhaite accéder au club en dehors des horaires définis par le contrat, il devra s'acquitter une **majoration de 3€ par séance.**

### 6. Résiliation

Les différents contrats ne sont pas résiliables par l'adhérent pendant la période de l'abonnement mentionnée dans le contrat d'adhésion. Le montant de l'abonnement défini au moment de la souscription du contrat d'adhésion reste dû si l'adhérent cesse de venir au club pour :

- des raisons personnelles.
- une pathologie médicale contre-indiquée aux activités sportives, antérieures et non signifiée lors de la souscription du contrat.

Le forfait annuel mensualisé indéfini, est un engagement de 1 an minimum, il est résiliable au delà sur demande écrite **2 mois** avant la date anniversaire du contrat soit par remise en mains propres soit par lettre recommandée AR adressé au club.

### 7. Parrainage

Si l'adhérent fait inscrire un(e) ami(e) au cours de l'année, il peut se voir **ajouté 1 mois gratuit** en supplément de son contrat si le filleul souscrit un abonnement d'une **durée minimale de 6 mois** et que le parrain en question **à lui-même un contrat en court d'une durée minimale de 6 mois.** Le filleul doit **transmettre le nom de son parrain au club le jour de son inscription** pour prétendre à un parrainage, il se verra ajouté une période de 7 jours sur son contrat. Tous parrain ayant apporté 10 filleuls ayant souscrits minimum 6 mois durant l'année en court, se verra offrir 1 an au club. Ce bonus n'est pas cessible à une tierce personne. En cas d'impayé de contrat, les bonus de parrainage sont perdus. Le supplément parrainage est ajouté une fois le contrat payé en totalité.

### 8. Report

L'adhérent peut demander un report de son adhésion de **8 jours minimum à 365 jours maximum** dans les conditions suivantes :

- **accident, maladie avec hospitalisation ou grossesse.** MEGAFIT CENTER doit alors être avisé dans un délai **maximum de 8 jours.** Il appartient ensuite au client de transmettre un certificat médical d'inaptitude à l'activité sportive dans les plus brefs délais au centre de remise en forme. **Aucun report ne sera accordé pour raisons personnelles telles que vacances ... Les demandes de report pour incapacités transmises au delà du délai ne seront pas pris en compte.**

En cas de fermeture temporaire du club MEGAFIT CENTER inférieur à une durée de 8 jours, l'abonnement n'est pas prolongé pour autant.

### 9. Droits et obligations

a) Chaque adhérent du club doit respecter :

- les consignes de sécurité et d'hygiène,
- **le règlement intérieur dont l'abonné reconnaît avoir pris connaissance,**

b) Chaque adhérent du club à l'obligation :

- **d'utiliser une paire de chaussure propre réservée à la salle de sport pendant son entraînement,**
- **disposer d'une serviette propre à placer sur les machines lors de ses entraînements**

c) MEGAFIT CENTER se réserve le droit de résilier immédiatement l'abonnement de tout adhérent dans les cas suivants :

- l'abonné **ne respecte pas les instructions et les consignes de sécurité et d'hygiène** émanant des représentants du club et il ne respecte pas le contenu du règlement intérieur quant à l'utilisation des appareils et installations mis à disposition.
- l'abonné se fait accompagner ou laisse entrer tout individu non inscrit au club,
- l'abonné présente une attitude violente ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs, et cas de vol ou dégradations.

d) L'adhérent reconnaît qu'il **ne peut pas mettre en cause la responsabilité** de MEGAFIT CENTER en cas de **vol, acte de vandalisme ou sinistre** et notamment en cas **d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils.**

e) L'adhérent certifie à MEGAFIT CENTER

avoir fait vérifier par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et certifie que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives en général et plus particulièrement celles proposées par le club. L'adhérent reconnaît qu'il ne peut pas mettre en cause la responsabilité de MEGAFIT CENTER en cas de sinistre lié à son état de santé.

L'adhérent s'engage à fournir un **certificat médical récent attestant de sa capacité à pratiquer une activité sportive** dans un délai de **15 jours.** L'adhérent reconnaît qu'il **ne peut pas mettre en cause la responsabilité de MEGAFIT CENTER** en cas de non production de ce document qui de ce fait se décharge de toutes responsabilités si aucun certificat n'est transmis.

Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux et personnelles doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'adhérent auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration à la Direction dans un délai de **48 heures.**

**Chaque mineur doit obligatoirement fournir attestation parentale et un certificat médical dès son inscription au club**

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) MEGAFIT - MEGAFIT CENTER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MEGAFIT - MEGAFIT CENTER. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**\*Coordonnées du débiteur**

Nom, Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code postal :  Ville : .....

Pays : .....

IBAN :

BIC :

Tiers débiteur :

\*A Macheren, \*le...../...../.....

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*\*remplir tous les champs du mandat*

**\*Coordonnées du créancier**

**MEGAFIT – MEGAFIT CENTER**

ROUTE NATIONALE 3 MOULIN NEUF  
RUE DE FORBACH

57730 MACHEREN  
France

ICS : FR90ZZZ85ABFF

RUM : +MFC+ .....

Type de paiement : récurrent/répétitif

Signature :



Centre Fitness  
ouvert 7j/7  
03.54.81.20.05

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné(e).....Docteur en Médecine,  
après avoir examiné le : .....  
Mme, Mlle, M.....  
Né(e) le.....

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable, certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités sportives individuelles et collectives ainsi que musculation en salle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

*Cachet et signature du médecin*

## - REGLEMENT MEGAFIT CENTER MACHEREN -

En complément de la convention signée à la rédaction de votre contrat, l'utilisation de cette salle est régie par le présent règlement qui s'impose à tous, ainsi que les règles d'usage de la courtoisie, du respect de l'autre et de la sportivité.

L'adhésion au club n'est pas possible au mineurs de moins de 15 ans sauf sur avis médicale express et dérogation parentale, avec présence systématique d'un adulte responsable. Les 15-18 ans ne peuvent accéder à la salle que sur autorisation du tuteur légal + certificat médical d'aptitudes.

– tout adhérent se doit **obligatoirement de passer par le contrôle d'accès à chaque passage ou de s'en référer au personnel du club en cas de problème**

– il est **interdit** d'utiliser son propre contrôle d'accès pour faire entrer une autre personne dans la salle

– tout adhérent n'étant pas à jour de règlement se verra refuser l'accès à la salle

– **une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive est exigée et des chaussures de sport propres** (non portées à l'extérieur et tirées du sac ) **sont obligatoires**. Les cordons, ceintures ou écharpes et plus généralement tout vêtement ou objet susceptible d'être entraîné par le fonctionnement des appareils sont interdits.

– Chaque adhérent se doit de respecter les horaires d'ouverture de la salle :

le club est ouvert du lundi au vendredi de **6h00 à 2h00 (dernière douche à 1h45)**, **les samedi/dimanche et jours fériés de 9h00 à 00h00 (dernière douche à 23h45)**. **Les horaires de fermeture peuvent cependant être modifié durant certaines périodes de l'année, se référer dès lors aux modifications d'horaires affichés dans la salle.**

– le club est équipé d'un système de vidéosurveillance, en adhérant au club, vous acceptez que des images puissent être utilisé pour raison de sécurité.

Les différents contrats ne sont pas résiliables par l'adhérent pendant la période de l'abonnement mentionnée dans le contrat d'adhésion. Les contrats avec option prélèvements mensuels, sont renouvelables par tacite reconduction à terme échu et seront résiliables, sans frais au delà d'une période de 12 mois, occasionnant un préavis de 2 mois. En cas de rejet de prélèvement, des frais de rejet d'un montant de 4,00€ seront appliqués.

Le montant de l'abonnement défini au moment de la souscription du contrat d'adhésion reste dû si l'adhérent cesse de venir au club pour

- des raisons personnelles

– une pathologie médicale contre-indiquée aux activités sportives, antérieure et non signifiée lors de la souscription du contrat.

– Il est possible de reporter les dates de contrat de 8 à 365 jours pour raison médical. L'avis du médecin doit être transmit au plus tard dans les 7 jours suivants la date de début de l'arrêt. Les raisons autres que médicales ne seront pas pris en compte, ainsi vacances et loisirs ne peuvent prétendre à un quelconque report de contrat.

Un remboursement ne peu être pris en compte pour résiliation qu'en cas d'inaptitude sportive avéré pour raison médicale intervenue après l'adhésion au club, mais un report pourra être appliqué. Tous problème de santé antérieur et non précisé à la souscription du contrat ne pourra être retenu. De même un certificat d'aptitude à la pratique de sport en salle doit être transmis au plus tard dans les 15 jours suivants l'adhésion auquel cas, MEGAFIT CENTER, décline toute responsabilité. Pour toute question veuillez vous diriger vers l'accueil de l'établissement.

## - SALLE DE CARDIO – MUSCULATION ET COURS COLLECTIFS - VESTIAIRES

– **une serviette propre est obligatoire sur les appareils de musculation, cardio-training et tapis de sol durant les cours**

– **prévoir une tenue de sport et chaussures propres « tirés du sac », y compris pour les cours collectifs**

– **après utilisation, les appareils de cardio-training doivent être nettoyés** avec les produits mis à votre disposition

– les barres doivent être **déchargées et les haltères reposés** sur leur socle ; **ne pas lâcher les poids brutalement au sol, non seulement par respect pour les autres adhérents, pour le matériel, mais aussi pour vos propre articulations.**

– il est impératif de respecter les horaires de début des cours collectifs, l'accès se verra refusé en cas de non participation à l'échauffement de la séance

– en ce qui concerne les cours collectifs sur réservation, tous cours réservé se doit d'être préalablement annulé en cas d'empêchement. En cas d'absence injustifié répété, l'adhérent se verra refusé la réservation des prochains cours. L'absence non justifié ou annulation – de 24H à l'avance peut être soumis à une pénalité de 5€.

- Il est interdit de jeter des poids ou médecine ball contre le mur dans la salle de boxe ou dans tout autre salle, y compris vers les miroirs.

- il est interdit de perturber le déroulement des cours collectifs en pénétrant dans la salle de cours pour autre chose que d'y participer. L'accès libre aux salle de cours et accessoires ne peu se faire qu'en dehors des horaires de cours collectifs afin de ne pas occasionner de gêne.

– Chaque client est responsable du matériel utilisé, **veuillez après chaque cours remettre le matériel à sa place respective**

– le port du voile et bandana est autorisé à condition que le visage soit identifiable et qu'aucun élément ne gêne la pratique sportive.

– Le port de casque de moto est interdit, de même que tout objet qui rendrait impossible l'identification de son porteur.

– Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur de ses locaux, il est recommandé d'utiliser un cadenas aux vestiaire.

**la direction se réserve le droit d'exclure sans préavis ni indemnité, toute personne dont l'attitude, les propos ou le comportement seraient contraires aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène et de sécurité et non conforme au règlement du club. Aucune insulte à caractère racial ou physique ne sera toléré.**

**L'usage des vestiaires (hommes ou femmes) :**

– Les casiers individuels sont équipés de serrure à **cadenas, à fournir par l'adhérent** « éventuellement prêté pour séance d'essai » **sinon vendu au prix de 3€**

– **les casiers doivent impérativement être libéré après chaque séance** ; tous cadenas laissé à la fermeture du club sera détruit.

– **Veuillez respecter l'hygiène des lieux et ne pas couvrir les radiateurs.** Au besoin du produit désinfectant est disponible via la lance de nettoyage, des raclettes sont aussi à disposition si nécessaire.

## - BAR -

– vous avez la possibilité de déposer de l'argent sur votre compte « crédit bar » et de le débiter lors de vos consommations en profitant du programme fidélité

→ +2€ kdo à partir de 10€ crédités (voir conditions à l'accueil).

– **Le club ne fait pas crédit**

– il est interdit de se servir seul dans les réfrigérateurs ou derrière le comptoir, seul le personnel à droit d'accès derrière le bar.

– Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte du club y compris dans les vestiaires ou WC



**CE REGLEMENT EST COLLECTIFS ET DANS L'INTERET GENERAL NE PEUT ETRE ADAPTE AUX CAS INDIVIDUELS !**